

**SEHV**  
nos énergies en commun



**Indicateurs de concession  
du Syndicat Energies Haute-Vienne  
pour l'année 2024**

parution janvier 2026

**INDICATEURS  
DE CONCESSION**

**2024**

 **territoire  
d'énergie**  
NOUVELLE-AQUITAINE



## LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE

C'est l'organisme responsable du service public de l'électricité en Haute-Vienne.

### ■ LA CONCESSION EN QUELQUES MOTS

Le réseau électrique est une infrastructure publique.

En Haute-Vienne, les communes, puis les intercommunalités et le Conseil départemental se sont regroupés en un syndicat départemental pour assurer cette compétence.

Le SEHV regroupe 209 collectivités. Sa concession couvre tout le territoire de la Haute-Vienne, à l'exception des centres-villes de Limoges (qui est sous concession de la Communauté Urbaine Limoges Métropole) et de Saint-Léonard-de-Noblat (qui est en régie municipale d'électricité).

Sur ce territoire, le SEHV est l'autorité organisatrice de la distribution. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous.

En tant que propriétaire du réseau de distribution au nom de ses collectivités membres, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages.

Il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à un concessionnaire, Enedis, et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, déléguée à EDF.

Le SEHV rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Voici le rapport synthétique des indicateurs pour **l'année 2024, second programme annuel (PA) du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2023-2026**.

Il est à noter que la plupart des données fournies omettent les quartiers de Limoges : Landouge et Beaune-les-Mines, pourtant inclus dans la concession du SEHV depuis 1955.

## ■ LE CONTRAT DE CONCESSION 2019-2048

A compter de l'année 2019 et pour une durée de 30 ans, un nouveau contrat de concession a été approuvé et négocié à l'échelle locale afin de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de notre territoire.

Signé le 28 décembre 2018, ce contrat s'appuie sur un accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EDF.

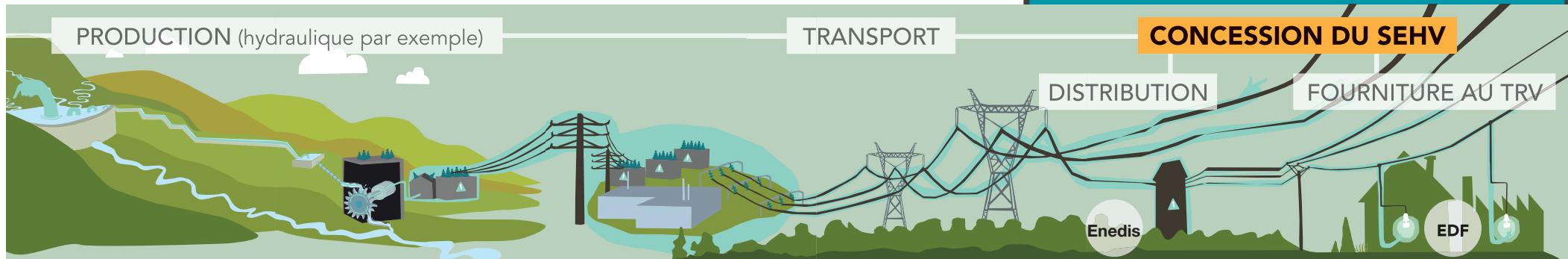
Néanmoins, des objectifs ont été négociés localement et correspondent pleinement à la concession du SEHV.

## ■ SDI-PPI-PA : DES OBJECTIFS AMBITIEUX, DES VALEURS REPÈRES

Ce contrat de concession est construit sur des ambitions à différentes échéances :

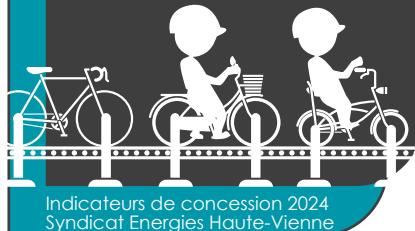
- Le **schéma directeur des investissements (SDI)** correspond à une vision à long terme des évolutions du réseau sur le territoire de la concession, d'ici à 2048.
- Les **programmes pluriannuels d'investissements (PPI)** sont une déclinaison à moyen terme et permettent une planification sur 4 ans du schéma directeur. Le second PPI définit des sous-objectifs pour 2023-2026 qui sont présentés dans ce rapport.
- Les **programmes annuels (PA)** assurent la réalisation opérationnelle et la coordination entre concessionnaire et autorité concédante. Le programme de l'année à venir est présenté lors d'une conférence dite « Loi NOME » (L2224-31 du CGCT), sous l'égide de la préfecture.

## ■ CARTOGRAPHIE DE LA CONCESSION



## 8 CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION en 2024

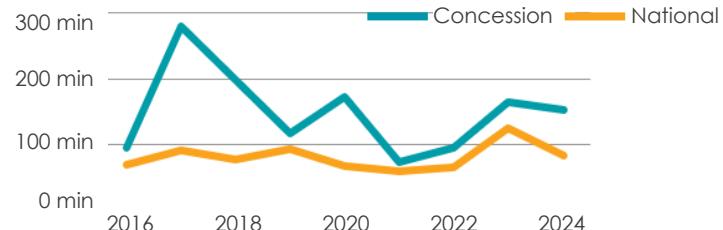




## INDICATEURS POUR LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

### ■ Le temps et l'origine des coupures

#### Evolution du critère B (en minutes)



**Le critère B représente le temps de coupure moyen par usager.** C'est l'indicateur le plus utilisé pour caractériser la continuité de fourniture. Il permet principalement de mettre en évidence la sensibilité des réseaux aux agressions extérieures, ainsi que la réactivité déployée pour réalimenter les usagers coupés et réparer les dégâts sur le réseau.

**En 2024, le critère B est de 152,2 minutes**, soit en baisse de 8% par rapport à 2023.

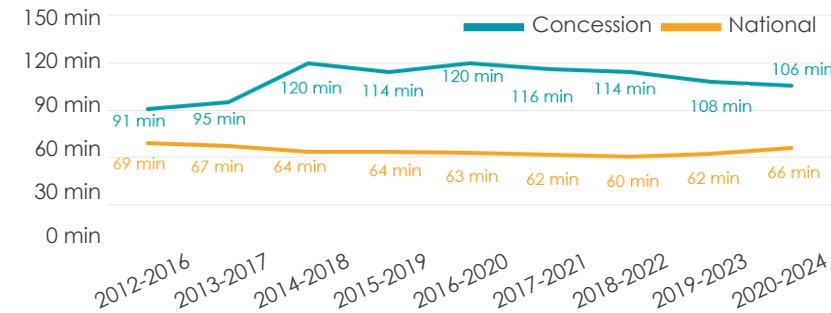
Quatre événements climatiques classés « exceptionnels » ont impacté de plus de 45 minutes l'évolution du critère B. La tempête Caetano du 21 novembre 2024 a entraîné des incidents notables sur les réseaux de distribution HTA et BT. Les incidents sur les réseaux HTA et BT sont en nette diminution en 2024, respectivement de -50 min et -5,6 min, comparés à 2023, tout comme les durées de coupure pour travaux sur les réseaux BT et HTA sont en légère baisse (-3,5 min comparé à 2023).

### ■ Les objectifs d'amélioration de la qualité au terme du contrat de concession.

#### Améliorer la continuité d'alimentation

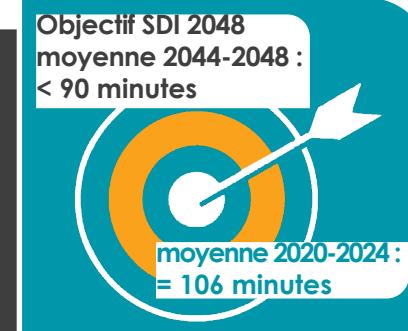
##### Evolution du critère B HIX hors RTE (en minutes)

(moyenne glissante sur 5 ans)



Le Schéma Directeur des Investissements (SDI) vise un temps de coupure moyen sur 5 ans en dessous de 90 minutes au terme du contrat. Il s'agit du critère B HIX hors RTE, c'est-à-dire un temps de coupure moyen par usager, en dehors des événements exceptionnels et des défaillances en amont de la concession.

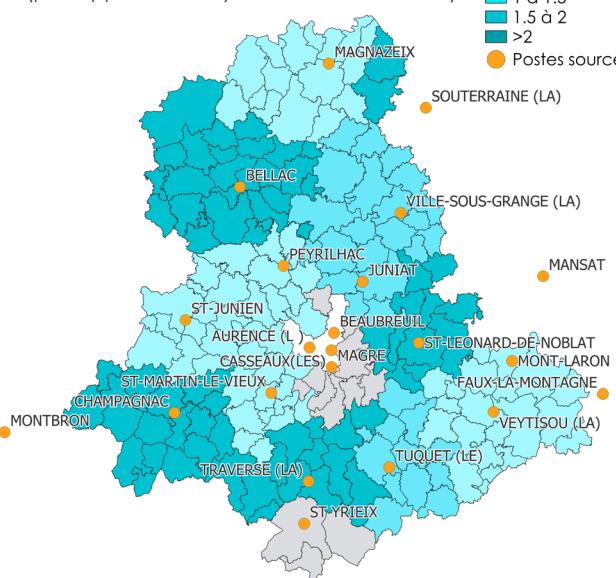
A ce jour, ce temps reste encore 18% au-dessus de la valeur cible.



#### Consolider la qualité structurelle

Un nouvel indicateur a été créé : le critère B HTA filtré, qui ne prend en compte que les coupures liées aux incidents sur le réseau HTA en écartant les incidents ayant un impact de 3 minutes ou plus. Il permet d'établir une qualité structurelle du réseau. Le SEHV et son concessionnaire se fixent pour ambition de retenir pour valeur-cible en 2048, un critère moyen sur 5 ans inférieur à 42 minutes, pour orienter les investissements de la concession. Pour 2020-2024, cet indicateur est à nouveau de 45 minutes soit 8% au dessus de la valeur-cible.

## Critère B incidents HTA HIX par zone de desserte de poste source (par rapport à la moyenne de la concession)\*



### Limiter les écarts de qualité sur la concession

Le schéma directeur des investissements inclut une ambition d'homogénéisation des qualités de desserte par poste source.

\*Le SEHV et le concessionnaire ont défini un critère de suivi par zone de desserte de poste source (critère B incidents HTA HIX moyen sur 5 ans). Si ce critère dépasse deux fois le critère moyen sur la concession (soit 70 minutes pour 2020-2024), la zone en cause est examinée et des travaux feront partie des priorités dans l'élaboration du programme plurianuel d'investissement suivant.

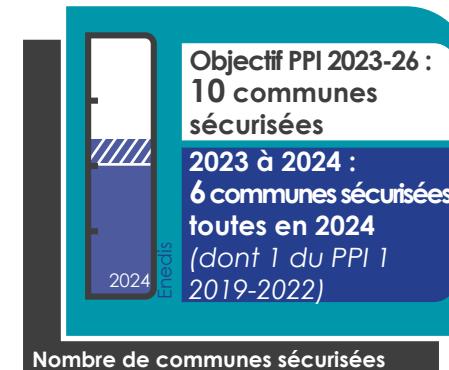
## Amener un taux de sécurisation des communes à 75%\*\*

A la signature du contrat de concession, 76 communes étaient sécurisées, soit 38%. Le PPI 2019-2022 prévoyait la sécurisation de 12 communes supplémentaires. 9 étaient réalisées fin 2022. Enedis, qui s'est engagé à poursuivre les projets prévus à ce PPI, déclare la sécurisation en 2024 d'une dixième commune (Boisseuil) au titre de ce premier PPI, portant le taux à 43%.

**Le PPI 2023-2026 prévoit la sécurisation de 10 communes en quatre années.**

**A ce titre, en 2024, Enedis déclare la sécurisation de 6 communes (0 en 2023) :** Eyjeaux, Saint-Barbant, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Martial-sur-Isop et Saint-Paul.

Or, la sécurisation de la commune de Saint-Laurent-les-Eglises faisait partie des projets engagés au titre du PPI 2019-2022. A noter donc que si elle est intégrée au PPI 2023-2026, il existe un risque d'écart avec la trajectoire cible.

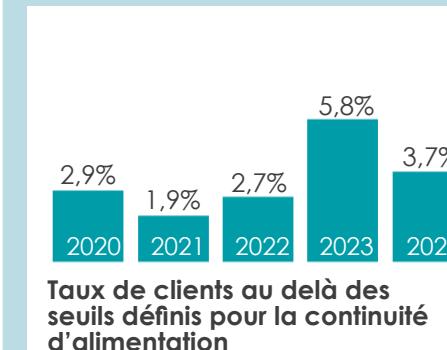


\*\*soit 150 communes sur les 200 de Haute-Vienne à la date de signature du cahier des charges (avant fusions).

### Le Décret qualité

Le Décret 2017-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité, fixe un niveau de qualité attendu du réseau HTA et BT.

### La continuité d'alimentation



Le code de l'énergie impose que le nombre d'usagers subissant :

- plus de 6 coupures longues,
- ou 35 coupures brèves,
- ou plus de 13 heures de coupures longues cumulées sur l'année, ne dépasse pas 5% sur le territoire départemental.

**En 2024, Enedis a recensé 3,7% des usagers au-dessus de ces seuils sur la concession. En Haute-Vienne, en intégrant les territoires hors concession, le taux est de 2,3%.**

### La tenue de la tension



Un client est considéré comme mal alimenté lorsque la tension sort de la fourchette (-10% à +10%) de la tension nominale de 230 V.

**En 2024, le taux de clients mal alimentés est de 0,34% sur la concession et de 0,22% sur l'ensemble de la Haute-Vienne.**

Le niveau global de tenue de la tension n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 3% sur le territoire considéré.

Les modélisations reposent sur une méthode statistique permettant d'estimer le nombre de clients susceptibles de connaître des chutes de tension au moment des périodes de fortes charges du réseau BT. Des évolutions en cours de cet indicateur ont notamment pour objectif de mieux prendre en compte la croissance significative de la production décentralisée type EnR sur le réseau BT, et des profils de charge associés aux données Linky.

## INDICATEURS POUR LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA CONCESSION

La concession du SEHV concerne le réseau public de distribution d'énergie électrique. Elle s'étend des postes sources aux compteurs électriques. Le schéma directeur des investissements définit 10 ambitions pour la modernisation et la sécurisation des ouvrages, déclinés en objectifs pour le deuxième programme pluriannuel d'investissement. La présente plaquette zoomé sur trois de ces points.



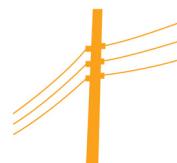
### ■ Réseau HTA « moyenne tension »

|                | 2023             | 2024             | évolution<br>2023-2024 |
|----------------|------------------|------------------|------------------------|
| souterrain     | 2 896 km (40,0%) | 3 063 km (41,6%) | + 5,7%                 |
| aérien torsadé | 3 km (<0,1%)     | 3 km (<0,1%)     | Idem                   |
| aérien nu      | 4 341 km (60,0%) | 4 297 km (58,4%) | - 1,0%                 |
| <b>Total</b>   | <b>7 241 km</b>  | <b>7 363 km</b>  | <b>+ 1,7%</b>          |

Le réseau « moyenne tension » (HTA pour Haute Tension A) a une tension comprise entre 1 000 et 50 000 V.



Les réseaux aériens peuvent être « torsadés », c'est à dire entourés d'une gaine et enroulés entre eux pour ne former qu'un seul câble épais, ou « nus », non isolés : ils sont alors placés de manière à ne pas se toucher.



### ■ Réseau BT « basse tension »

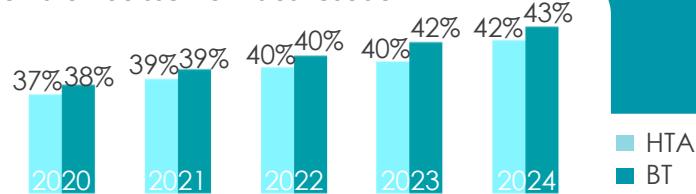
|                | 2023             | 2024             | évolution<br>2023-2024 |
|----------------|------------------|------------------|------------------------|
| souterrain     | 2 519 km (41,6%) | 2 606 km (42,7%) | + 3,4%                 |
| aérien torsadé | 3 355 km (55,3%) | 3 326 km (27,3%) | - 0,9%                 |
| aérien nu      | 188 km (3,1%)    | 165 km (2,7%)    | - 12,3%                |
| <b>Total</b>   | <b>6 062 km</b>  | <b>6 097 km</b>  | <b>+ 0,6%</b>          |

Le réseau « basse tension » (BT) a une tension comprise entre 50 et 1 000 V.

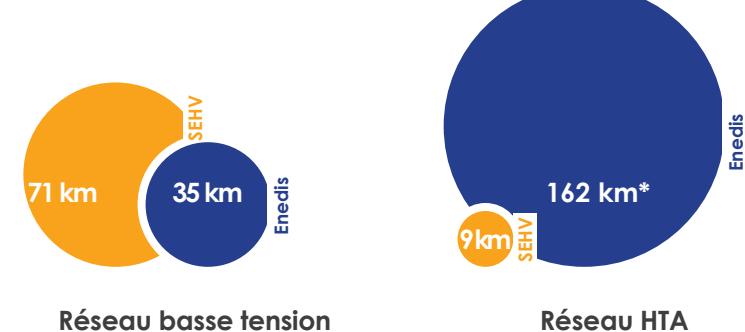
#### Enfouissement des réseaux

Le taux d'enfouissement des réseaux HTA (41,6%) et BT (42,7%) progresse chaque année de manière régulière, fruit des travaux du SEHV et d'Enedis.

#### Taux d'enfouissement des réseaux



#### 277 km de réseaux mis en service en 2024



\*Dont 131 km liés à des extensions.





### ■ Postes sources sur la concession

|       | 2023 | 2024 | évolution<br>2023-2024 |
|-------|------|------|------------------------|
| Total | 14   | 14   | -                      |

Les postes sources sont des ouvrages électriques industriels qui se trouvent à la jonction des lignes électriques de haute et moyenne tensions. Ils constituent le premier maillon de la distribution électrique. La sécurisation des postes sources est un élément incontournable de la fiabilité d'alimentation de la concession.

**En 2024, 6,2 M€ ont été affectés aux postes sources desservant la concession.** Une somme en nette augmentation (+4 M€) pour des travaux notamment destinés à la création de capacité d'accueil des EnR en postes sources. Cette hausse est en cohérence avec la cible du S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des EnR), un outil permettant de répondre aux enjeux d'adaptation des réseaux pour accueillir la transition énergétique.

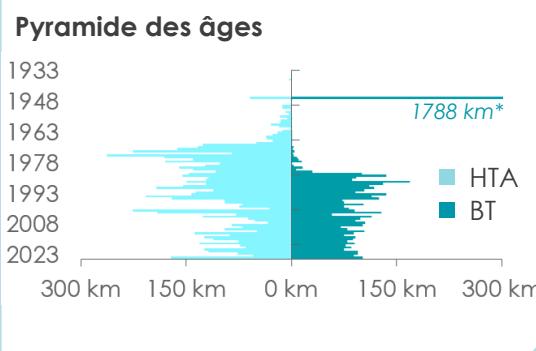


### ■ Postes de transformation HTA/BT

|                   | 2023                | 2024                | évolution<br>2023-2024 |
|-------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| sur poteaux (H61) | 4 113 (50,4%)       | 4 001 (48,7%)       | - 2,7%                 |
| cabines hautes    | 118 (1,4%)          | 114 (1,4%)          | - 3,4%                 |
| autres postes     | 3 926 (48,1%)       | 4 097 (49,9%)       | + 4,4%                 |
| <b>Total</b>      | <b>8 157 postes</b> | <b>8 212 postes</b> | <b>+ 0,7%</b>          |

Les postes de transformation assurent la liaison entre les réseaux HTA et BT.

## ■ Âge des ouvrages



### Le vieillissement se poursuit en 2024.

Une part importante a dépassé la durée de vie comptable (39,2% du réseau HTA). Le schéma directeur fixe des ambitions pour des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux mais aussi des politiques de prolongation de durée de vie. Dans le cas où le suivi du diagnostic ferait apparaître une hausse des incidents liée au vieillissement des réseaux HTA aériens, ces ambitions seront révisées.

\* L'âge moyen des réseaux BT ne peut être déterminé à défaut d'inventaire technique daté d'avant 1984 (30% des réseaux BT sont datés par défaut de 1946).

### L'éradication des cabines hautes, une priorité



**Objectif PPI 2023-26 : 24 cabines hautes à remplacer**

**SEHV 2023-26 : 4 cabines /12 dont 3 en 2024**

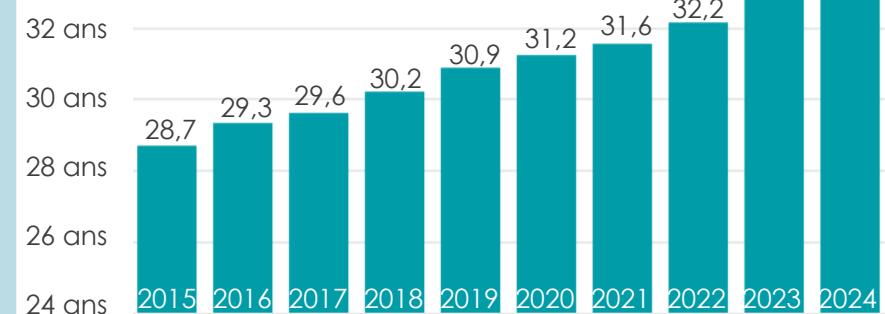
**Enedis 2023-26 : 3 cabines /12 dont 2 en 2024**

**Déposés cabines hautes**

Bâties entre les années 1920 et 1960, les cabines hautes sont les postes les plus anciens du réseau. Leur structure en béton armé sert à protéger les fils électriques aériens descendus à hauteur d'homme en conducteur nu.

Ne répondant plus aux normes de sécurité, le contrat de concession fait de leur éradication sur la concession une priorité.

### Âge physique moyen du réseau HTA



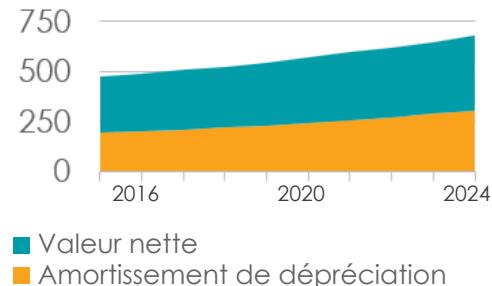
## INDICATEURS POUR LE PATRIMOINE COMPTABLE DE LA CONCESSION

### ■ La valorisation de la concession du SEHV

**Le patrimoine de la concession est valorisé à près de 684 millions d'euros en 2024 (+6,2%).**

|                                      | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024              |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| <b>Valeur brute</b>                  | 570 333 k€ | 596 982 k€ | 620 379 k€ | 643 706 k€ | <b>683 689 k€</b> |
| Valeur nette                         | 326 724 k€ | 340 180 k€ | 347 252 k€ | 356 105 k€ | <b>381 319 k€</b> |
| Amortissement de dépréciation cumulé | 243 609 k€ | 256 802 k€ | 273 127 k€ | 287 601 k€ | <b>302 370 k€</b> |
| Provision pour renouvellement        | 30 774 k€  | 30 055 k€  | 31 619 k€  | 31 286 k€  | <b>30 788 k€</b>  |
| <b>Taux d'amortissement</b>          | 42,7%      | 43,0%      | 44,0%      | 44,7%      | <b>44,2%</b>      |

**Evolution de la valeur brute des ouvrages (en millions d'euros)**



**La valeur de la concession augmente chaque année**, fruit des investissements réalisés sur le patrimoine par le SEHV et son concessionnaire Enedis.

En 2024, le taux d'amortissement enregistre une diminution de 0,5% par rapport à 2023, tendance qui n'avait plus été observée depuis l'année 2002. Le taux s'apprécie en fonction du rapport entre le taux de dépréciation et la valeur brute des ouvrages concédés. Les linéaires de nouvelles canalisations HTA particulièrement élevés en 2024 et leur appréciation comptable, contribuent à augmenter la valeur brute globale (+6,2% par rapport à 2023), et donc d'infléchir le taux d'amortissement.

En 2024, le montant des provisions pour renouvellement est à nouveau en léger retrait (-1,6% par rapport à 2023).

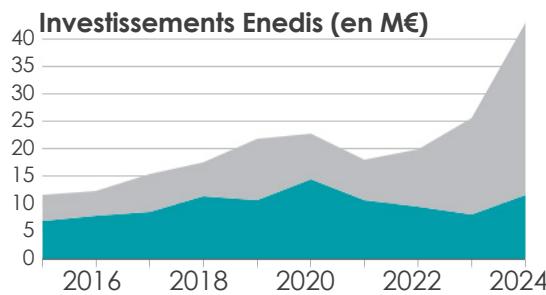
### ■ Répartition de la valeur brute des ouvrages de la concession

Les réseaux de distribution représentent plus de 70% de la valeur brute de la concession du SEHV. On constate que les postes sources ne sont pas compris dans le patrimoine comptable de la concession du SEHV.



## ■ Les investissements sur la concession

En 2024, les investissements d'Enedis sont de 43 M€, soit en augmentation de 68% par rapport à 2023. Les investissements dits « imposés » liés aux raccordements des usagers comptent pour 70% des investissements, en particulier 20 M€ alloués aux producteurs HTA et BT (+385 % par rapport à 2023). Quant aux investissements dits « délibérés » : ceux liés à la performance et à la modernisation du réseau progressent de 3 M€, notamment pour les actions visant la fiabilité et la résilience des réseaux et postes (+3,1 M€). On note également que le concessionnaire a consacré 6,2 M€ aux postes sources qui ne sont pas inclus dans le patrimoine comptable du SEHV, dont 3,6 M€ pour les travaux destinés à la création de capacités d'accueil des EnR en postes sources, en cohérence avec la cible S3REnR.



- Investissements « imposés » : raccordement des utilisateurs, déplacement d'ouvrages
- Investissements « délibérés » : tous les autres investissements : renforcement, renouvellement, sécurisation, amélioration de la qualité de la fourniture...

### Plus de 45,2 Millions d'euros investis en 2024 sur la concession du SEHV



Euros investis sur la concession

En 2024, le SEHV a réalisé 8,4 M€ de travaux sur la concession. Ce montant porte exclusivement sur les ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité, excluant tout autre travaux coordonnés (éclairage public, télécom, ...).

Enedis communique 43 M€ de « dépenses enregistrées » sur la concession, auxquelles ont été soustraits 6,2 M€ investis sur les postes sources (non inclus dans le patrimoine comptable de la concession).

## ■ Les objectifs financiers du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Page 9

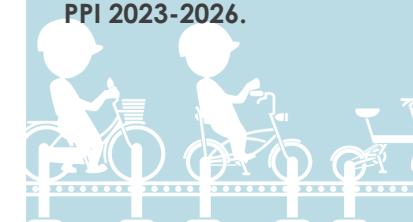
Le schéma directeur propose une vision technique à moyen ou long terme, non valorisée en unité monétaire, des évolutions envisagées sur le réseau.

Dans le PPI, l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues et est formalisé selon trois finalités d'investissement :

- Renforcements
- Climatique-sécurisation
- Modernisation

Les chiffres annoncés ci-contre sont ceux communiqués par le concessionnaire, soit 8,4 M€ cumulés sur les deux premières années du PPI en cours, sur un engagement financier total de 14 M€ prévus pour le PPI 2023-2026.

Soit 60% de l'objectif du PPI 2023-2026.



Objectif PPI 2023-26 :  
300 k€ investis  
Renforcement des réseaux

2023-2024 :  
547 k€ investis  
dont 111 k€ en 2024

Investissements Renforcements

Objectif PPI 2023-26 :  
9 100 k€ investis  
Climatique Sécurisation

2023-2024 :  
4 675 k€ investis  
dont 3 837 en 2024

Investissements Climatique-sécurisation

Objectif PPI 2023-26 :  
4 600 k€ investis  
Modernisation des réseaux

2023-2024 :  
3 149 k€ investis  
dont 1 830 en 2024

Investissements Modernisation



## INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### ■ La consommation sur le territoire de la concession

Consommation sur la concession (en GWh)

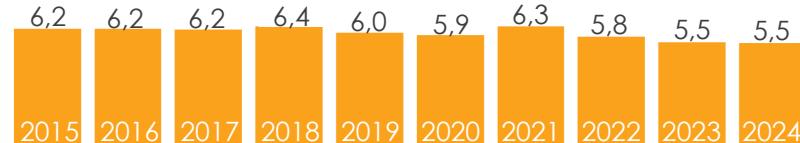


En 2024, les usagers sur la concession ont consommé 1 123 GWh (-1% par rapport à 2023).

Ils sont répartis en 155 962 points de livraison (+0,5%) dont 344 reliés directement au réseau HTA.

Cette consommation a généré près de 56,5 Millions d'euros de recettes d'acheminement (+2,6%).

Consommation par usager raccordé au réseau basse tension (en MWh/PDL)



Pour la troisième année consécutive, la consommation d'électricité sur la concession est décroissante à raison de -10% par rapport à 2021, et ce malgré une légère augmentation du nombre de points de livraison (+2% par rapport à 2021).

Cette baisse est observée chez les clients raccordés au réseau basse tension qui représentent 99,8% des usagers, mais aussi chez les clients directement raccordés au réseau HTA, qui correspondent à seulement 0,2% des clients mais 24% des consommations. Les tendances observées localement

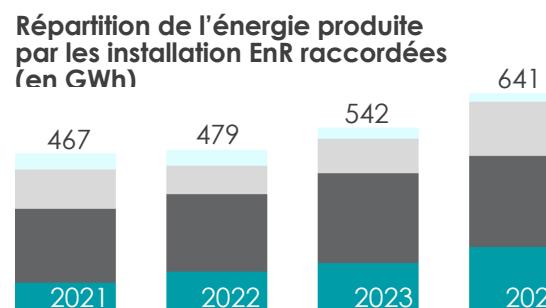
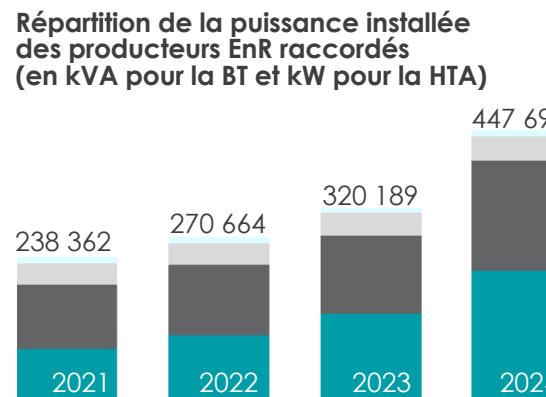
réfèrent la réduction des consommations au plan national par rapport à la période d'avant la crise énergétique de 2022 et peuvent être la conséquence de plusieurs facteurs : hausse des prix de l'énergie (le kWh au tarif réglementé a augmenté de +73% par rapport à 2021) et des matières premières, incitations des pouvoirs publics à la sobriété énergétique, inflation forte, et peut-être développement de l'autoconsommation.

La climatologie de l'année 2024 occasionne une année plutôt chaude et pluvieuse avec une température moyenne en excès de 1°C par rapport

aux normales. L'ensoleillement accuse, quant à lui, un déficit de 13% ce qui représente 255 heures de moins sur l'année (données météorologiques de Limoges-Bellegarde 1991-2020).

La consommation d'électricité semble connaître une baisse structurelle : avec une consommation moyenne de 7,2 MWh par usager en 2004, elle retrouve le niveau de consommation de 2003 (après un pic à 8,7 en 2013).

## ■ La production d'énergie renouvelable (EnR)



Historiquement destiné à délivrer la fourniture d'électricité à partir d'une production très centralisée, le réseau de distribution publique doit dorénavant collecter également des productions éparses de plus en plus nombreuses. C'est un véritable enjeu pour la transition énergétique.

Fin 2024, il y avait **1917 installations de production ENR de plus qu'en 2023** raccordés sur le réseau public de distribution d'électricité (dont 1910 producteurs en solaire photovoltaïque), soit une nouvelle hausse de 33%.

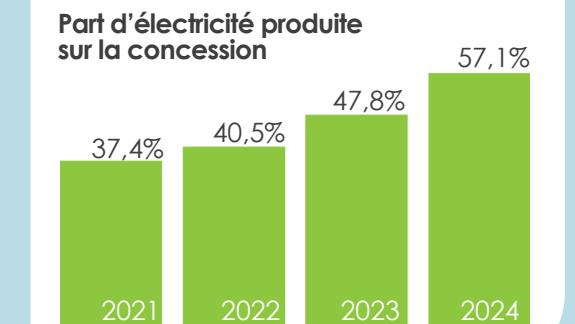
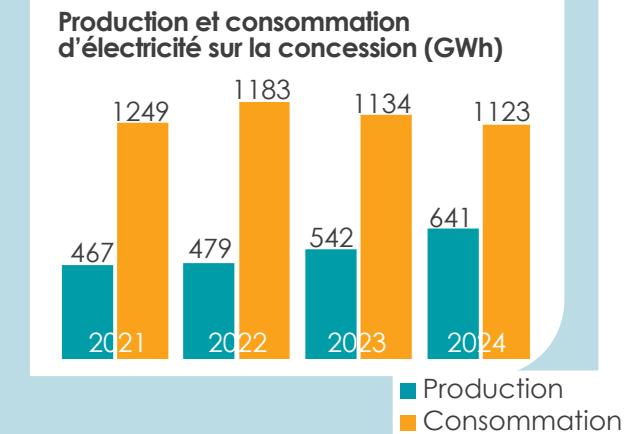
Sur le territoire, on compte près de **448 MW de puissance installée**, soit une hausse de 40% par rapport à 2023, avec :

- **7 720 producteurs en photovoltaïque** (+33%), pour une puissance installée de 216 MW (+47%), et une production 2024 de 201 GWh (+29%).
- **21 producteurs d'énergie d'origine éolienne** (+40%), pour une puissance installée de 182 MW (+42%), et une production 2024 de 259 GWh (+1%).
- **51 producteurs hydroélectriques** (+2%), puissance installée de 40 MW (+9%), et une production 2024 de 157 GWh (+57%).
- **10 autres installations de production d'électricité renouvelable** (biomasse, biogaz, cogénération...) (idem depuis 2021), pour une puissance installée de 10 MW (+2%), et une production 2024 de 24 GWh (-22%).

■ **En 2024, 57,1% de l'électricité consommée était produite sur le territoire de la concession**

**Les installations EnR ont produit 641 GWh sur la concession du SEHV en 2024.**

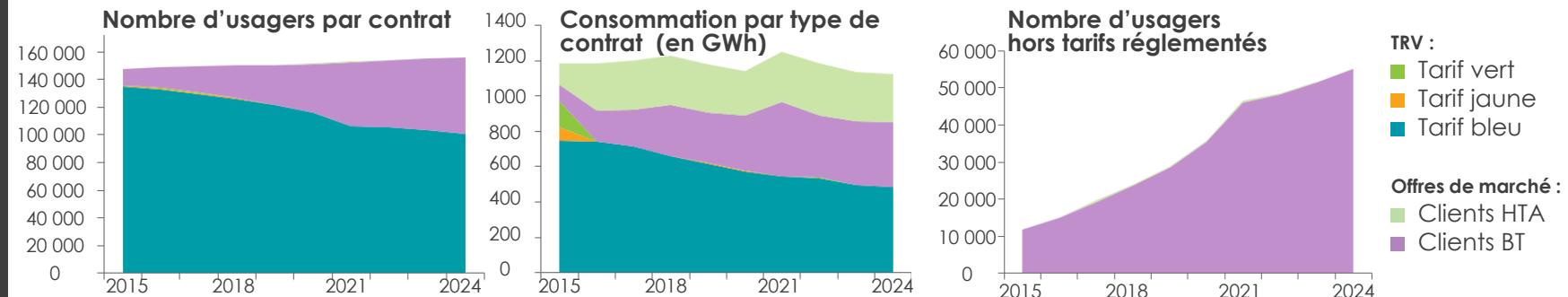
Sachant que les usagers ont consommé 1 123 GWh, la part de l'énergie injectée localement dans le réseau concédé s'établit à 57,1% en 2024, un taux en constante augmentation.





## SUIVI DE LA CONCESSION POUR LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

### Les contrats historiques



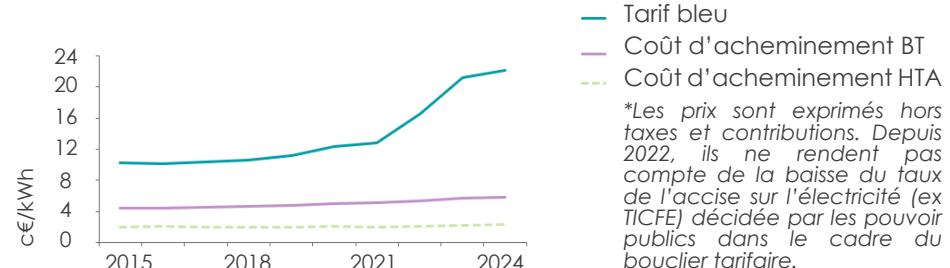
On constate une érosion progressive du nombre de contrats au tarif réglementé de vente (TRV) sur la concession (-2% par rapport à 2023, soit 2980 contrats). Il semble que les offres de marché ont pu continuer de séduire les consommateurs, sous l'effet d'un prix fixe conclu dans une période plus favorable, ou indexé sur la variation du TRV. Les nouveaux clients sous offre TRV ont majoritairement sélectionné l'offre Tempo, dite « à effacement » lors des pointes de demandes hivernales (+27,3% par rapport à 2023, soit 1508 contrats).

### Evolution des prix de l'électricité aux TRV



Pour 2024, le bouclier tarifaire sur la fourniture d'électricité a été reconduit, bien que progressivement réduit, en faveur des clients au TRV, par un plafonnement de l'unique barème au 01/02/2024 : +5,7% pour les clients non résidentiels et +9,5% pour les clients résidentiels. Dans le même temps, l'accise sur l'électricité a été relevée à 21 € HT/MWh, dans le cadre d'une sortie progressive du bouclier tarifaire mis en application en 2022.

### Evolution des prix moyens\* aux tarifs réglementés de vente et des coûts d'acheminement sur la concession (en centimes € par kWh)



\*Les prix sont exprimés hors taxes et contributions. Depuis 2022, ils ne rendent pas compte de la baisse du taux de l'accise sur l'électricité (ex TICFE) décidée par les pouvoirs publics dans le cadre du bouclier tarifaire.

## SATISFACTION CLIENTS SUR LA CONCESSION DU SEHV

### Réclamations (Internet et courrier) traitées par EDF

En 2024, les réclamations à EDF ont baissé par rapport à 2023 (-19%).



### Réclamations (écrites et orales) traitées par Enedis

Les réclamations Enedis ont fortement réduit depuis 2022, du fait des services disponibles via les compteurs Linky, et les interfaces digitales.

